

Paudex, le 26 mars 2019

Aux représentant-e-s des médias

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vaccinez-vous en pharmacie contre l'encéphalite à tiques

Le virus dont les tiques sont porteuses peut entraîner de graves complications qui ne peuvent pas se traiter par des antibiotiques. La Société Vaudoise de Pharmacie encourage toute personne à venir en pharmacie se faire vacciner préventivement et/ou se faire retirer la tique qui pourrait être trouvée sur la peau.

Les conséquences d'une morsure de tique passent souvent inaperçues, se limitant à des symptômes grippaux bénins. On relève toutefois que 5 à 15 % des personnes infectées développent ensuite une atteinte du système nerveux central de gravité variable (méningite ou encéphalite) qui peut ensuite déboucher sur une paralysie, voire la mort.

Se faire vacciner est la seule méthode pour minimiser les risques en cas de morsure et ceci peut être effectué, sans rendez-vous, en pharmacie.

Mais cela ne dispense pas d'appliquer des règles de base comme le fait de porter des vêtements longs couvrant bien la peau, d'utiliser des répulsifs adaptés sur la peau et les habits. De plus, au retour d'une activité extérieure, il est crucial d'inspecter soigneusement sa peau et ses cheveux.

Si une tique est trouvée, n'hésitez pas à vous adresser au pharmacien. Il est autorisé à retirer les tiques selon des critères de bonne pratique et il saura également assurer le suivi dans les 7 à 10 jours pour, si nécessaire, poser un diagnostic et proposer le remède adéquat.

La liste des pharmacies vaudoises membres de la SVPh qui vaccinent se trouvent sur le site www.svph.ch.

Pour tout complément d'information :

**Société Vaudoise de Pharmacie - Case postale 1215 - 1001 Lausanne
M. Christophe Berger - Président
c.berger@svph.ch - 079 346 44 68**